

Une bonne leçon très à propos

Nos deux Semaines religieuses nous apportent tous les samedis quelques bons articles bien pensés et bien écrits. Le numéro de la *Semaine Religieuse* de Montréal, du 16 janvier, en particulier, donne sur le journalisme une leçon qui mérite d'être lue et méditée attentivement. L'article est court, mais il dit beaucoup en peu de mots; chaque ligne renferme une vérité qui tombe d'aplomb sur les vices de la presse du jour. Tous les journaux devraient reproduire ces deux pages; elles ont tant d'actualité que tout le monde en profiterait.

On se plaint de l'abaissement des caractères. Hélas! la nourriture que l'on donne tous les jours aux intelligences n'est pas de nature à les faire monter.

L'éducation du peuple se fait dans les journaux et les feuilletons; on ne lit que la gazette publiée sous l'empire d'une passion chauffée à blanc pour le triomphe d'un parti. Que voulez-vous trouver là-dedans pour former le cœur de l'homme et le grandir?

Seule, la nourriture saine peut fortifier le tempéramment; les bonbons affaiblissent les enfants, et les viandes trop épicées détériorent les organes de la digestion. Les lectures fournies par la presse du jour sont trop souvent de cette nature, c'est pourquoi elles tuent le tempéramment de la nation. Nous ne supportons plus guère les lectures sérieuses faites dans de bons livres. Il y a peu de pays où il se lit moins de livres sérieux qu'en Canada. Les jeunes filles veulent des feuilletons et nos hommes publics cherchent des articles d'éreintement dans les colonnes de leur journal. Depuis un an surtout, nous avons des scandales, des scandales et encore des scandales. A part cela, cherchez quelque chose dans une gazette; vous y trouverez des annonces, rien de plus. Tout ceci est bien triste à avouer, mais, mon Dieu, c'est pourtant la vérité.

G. D. Ptre.

BULLETIN JUDICIAIRE

Le tribunal civil du Havre vient de rendre un jugement intéressant à plus d'un titre.

M. Dutard, avocat à Paris, voulant contribuer à l'établissement d'une école libre, s'était inscrit en tête d'une souscription et recueillait ainsi les engagements de ses co-participants.

Lors de son décès on trouva dans ses papiers un engagement sur papier libre portant sa signature et ainsi conçu: « Je m'engage